

Municipalité du Madawaska

Rapport de l'Auditeur pour l'année 1914

PAROISSE DE ST FRANCOIS	
Taxe de l'année 1914	\$ 925.92
Retardataires 1913	50.70
Argent des chemins en main	25.24
Warrant pour l'année 1914	
Retardataires " 1914	\$ 973.45
Retardataires " 1914	47.53
PAROISSE DE CLAIR	
Taxe de l'année 1914	\$ 462.57
Retardataires 1913	6.10
Argent des chemins en main	15.15
Warrant pour l'année 1914	
Retardataires " 1914	\$ 395.07
Retardataires " 1914	32.20
PAROISSE DE LAC BAKER :	
Taxe de l'année 1914	\$ 492.45
Retardataires 1913	5.56
Argent des chemins en main	1.80
Warrant pour l'année 1914	
Retardataires " 1914	\$ 550.09
Retardataires " 1914	57.64
PAROISSE DE ST-HILAIRE :	
Taxe de l'année 1914	\$ 1178.22
Retardataires 1913	14.95
Argent des chemins en main	29.19
Warrant pour l'année 1914	
Retardataires " 1914	\$ 1303.06
Retardataires " 1914	142.66
PAROISSE DE ST-JACQUES :	
Taxe pour l'année 1914	\$ 782.63
Retardataires 1912-1913	90.14
Argent des chemins en main	59.63
Warrant pour l'année 1914	
Retardataires " 1914	\$ 870.63
Retardataires " 1914	88.00
VILLE D'EDMUNDSTON :	
Taxe pour l'année 1914	\$ 684.75
Balance due " 1913	248.21
PAROISSE DE MADAWASKA :	
Taxe pour l'année 1914	\$ 502.64
Retardataires " 1911-1912-1913	105.15
Argent des chemins en main	15.92
Warrant pour l'année 1914	
Retardataires " 1914	\$ 667.89
Retardataires " 1914	165.25
PAROISSE DE ST-BASILE :	
Taxe pour l'année 1914	\$ 1540.45
Retardataires " 1912-1913	191.23
Argent des chemins en main	51.07
Warrant pour l'année 1914	
Retardataires " 1914	\$ 1853.75
Retardataires " 1914	313.30
PAROISSE DE STE-ANNE :	
Taxe pour l'année 1914	\$ 1254.36
Retardataires " 1912-1913	147.34
Argent des chemins en main	138.06
Warrant pour l'année 1914	
Retardataires " 1914	\$ 1507.64
Retardataires " 1914	253.28

PAROISSE DE ST-LEONARD :	
Taxe pour l'année 1914	\$ 1139.61
Retardataires " 1914	171.53
Argent des chemins en main	22.47
Warrant pour l'année 1914	
Retardataires " 1914	\$ 1293.82
Retardataires " 1914	154.21
PAROISSE DE ST-ANDRE :	
Taxe pour l'année 1914	\$ 922.45
Retardataires " 1913	53.16
Argent des chemins en main	18.50
Warrant pour l'année 1914	
Retardataires " 1914	\$ 1115.35
Retardataires " 1914	192.90

MONTANTS RECUS, 1914

Somme totale de taxes perçues dans l'année 1914	\$ 11,927.47
Honoraires des jurés	252.70
Excédent du salaire de M. D. O. Bourgoin, enregistreur	249.10
Rente pour terrain de la Municipalité	70.00
Amende collectée par M. Jos Desjardins	10.00
Licence de Chartrier	100.00
Licence de théâtre, St-Léonard	24.00
Amendes payées par colporteurs sans licence	30.00
Licences pour colporter, 1914	359.00
Revenus des licences de boisson	2048.00
Autres revenus	651.27
Balance en banque le 12 janvier, 1915	1828.00
Montant total reçu	\$ 16,950.38

DEBOURSEES, 1914

Pius Michaud, salaire, Secrétaire-Trésorier	\$ 800.00
Jos T. Martin, salaire, Auditeur	30.00
Intérêt payé à la banque	90.44
Débitures et Coupons	2,640.00
Bois et charbon pour palais de justice et bureau d'enregistrement	410.00
Papeteries pour bureau d'enregistrement, etc	160.25
Dr A. M. Sormany, enregistreur des naissances, etc	109.10
Administration de la justice, salaires des officiers de paroisse et dépenses imprévues	8196.00
Déboursés au fonds scolaire, deux termes	4931.40
Total des déboursés	\$ 16,950.39

Daté le 12 janvier A. D. 1915.
(Signé) JOS T. MARTIN, Auditeur.

L'hygiène de la beauté

TOUTE FEMME PEUT ETRE BELLE.

L'habitude de l'affabilité prouve une tranquillité d'âme dont bénéficie le teint.

Il est certain qu'une personne irascible a trop souvent la bile en mouvement pour montrer un épiderme rosé.

De même une femme acariâtre et impatiente conservera du bouleversement trop fréquent de ses traits une irrégularité qui finira par prévaloir.

N'oublions pas que les romaines d'autrefois s'exerçaient à la patience pour conserver l'impassibilité régulière de ce masque, dont nous admirons tant les reproductions aujourd'hui.

Une paresseuse négligera les soins quotidiens qui, s'ils ne créent pas la beauté régulière, entretiennent la harmonie.

Une gourmande, en se livrant à son penchant favori, provoquera

l'apparition de toutes les tares physiques que comporte l'excès de nourriture.

La négligente qui omettra de se soumettre aux règles de l'hygiène et à celles d'une saine alimentation ne bénéficiera pas non plus de l'épanouissement que donne la bonne santé, et son physique se ressentira des accrocs causés par l'irrégularité des soins corporels et par la fantaisie du régime.

Les anciens avaient donc raison lorsqu'ils disaient qu'une belle âme anime toujours un joli visage, car toute personne peut être belle si elle le veut réellement. C'est-à-dire si elle sait pratiquer la culture de la beauté morale en même temps que celle des avantages physiques.

DEFORMATION DES TRAITES

Tous les visages irréguliers n'ont pas été déformés dès la naissance. Certaines personnes, à défaut de beauté classique, auraient pu montrer des traits harmonieux et posséder une physionomie agréable, si dès leur jeune âge elles n'avaient contracté de déplorables tics.

Il en est qui les rapprochent à

chaque compte, adoptent diverses grimaces dont la fréquence imprimée à leur figure une contorsion déplaisante.

Au bout de quelques années la peau se creuse et produit un pli indélébile, là où l'on a coutume de former une ride artificielle. C'est ainsi que beaucoup de jeunes femmes montrent un front sillonné de barres transversales, par suite de la tendance qu'elles ont d'élever les sourcils en parlant.

Il en est qui les rapprochent à chaque instant, si bien qu'un trait profond se creuse bientôt à la racine de leur nez, détruisant ainsi la pureté du profil. D'autres encore froissent les narines à tout propos et laissent ainsi se former, aux ailes du nez, une ride qu'elles combattent en vain lorsqu'elle sera marquée.

Il est des femmes qui ont une façon si brusque de se mouche que leur appendice en devient tout rouge; celles-ci finissent par sembler en proie à un rhume de cerveau perpétuel.

D'autres s'amuse à cligner de l'œil et cela leur devient un geste si familier qu'elles ont bientôt peine à tenir cet œil aussi ouvert que l'autre.

Quelques unes encore supportent la peine de négligence de celles qui les ont élevées et ont des oreilles qui s'écartillent des cheveux au lieu de s'y cacher, parce que leurs mères ont planté leurs bonnets sur leurs têtes au petit bonheur, sans s'inquiéter des oreilles que ces coiffures rabattaient violemment en avant.

Il est vrai que beaucoup d'entre elles ont accentué cette déféction et continuent les errements de leurs mères en adoptant une coiffure de nuit qui les soumet au même traitement.

POUR AVOIR UN JOLI TEINT

On pourrait assurer que toutes les femmes peuvent, si elles le veulent, avoir un joli teint.

Certaines maladies du derme et les teints bilieux ou bronzés sont dus la plupart du temps à un manque d'hygiène et à une mauvaise alimentation. Celles dont, suivant un vers célèbre :

Le menton fleurit et le nez trottonne, sont presque toujours les auteurs de leur propre disgrâce.

Il est inutile de dire quelle mauvaise influence l'abus du vin et des liqueurs peut avoir sur la pureté d'un teint, et beaucoup se récrieront en se défendant d'un pareil vice. Mais le mot abus s'applique parfois lorsqu'il concerne certaines natures, à un usage qui, pour d'autres, ne serait nullement pernicieux.

Une femme doit donc être très prudente en réglant la dose et la qualité des boissons qu'elle absorbe lorsqu'elle ne peut s'en abstenir.

En voici un exemple :

Une jeune femme alla trouver un spécialiste pour le consulter au sujet des rougeurs et de la couperose qui envahissaient ses joues. Elle assurait ne jamais boire de liqueurs et



CHEMIN DE FER TEMISCOUATA

Horaires depuis le 10 Novembre 1914.

Express : Dép. Riv. du Loup 7.30 a. m. Arr. Connors N. B. 12.43 p. m.

Mixte : Dép. Riv. du Loup 10.30 a. m. Arr. Connors N. B. 8.38 p. m.

Express : Dép. Connors N. B. 4.30 p. m. Arr. Riv. du Loup 8.35 p. m.

Mixte : Dép. Connors N. B. 7.00 p. m. Arr. Riv. du Loup 4.30 p. m.

Service quotidien excepté les dimanches. Correspondance à Edmundston jet avec le Can. Pac. Ry. pour Woodstock, Frédéricton et St-Jean N. B., Honiton Presque Isle, Carleton Place, Fairfield, Me. Et à Rivière du Loup avec tous les trains express de l'Intercolonial Ry.

Pour plus amples informations, prospectus, etc. s'adresser à :

G. G. Grunly, Gérant général.
F. X. Bélanger, Agent général Passagers et fret.



Synopsis of Canadian North-West Land Regulations

THE sole head of a family, or any male over 18 years old may homestead a quarter-section of available Dominion land in Manitoba, Saskatchewan or Alberta. Applicant must appear in person at the Dominion Lands Agency or Sub-Agency for the District. Entry by proxy may be made at any Dominion Lands Agency (but not Sub-Agency), on certain conditions.

Duties—Six months residence upon and cultivation of the land in each of three years. A homesteader may live within nine miles of his homestead on a farm of at least 80 acres, on certain conditions. A habitable house is required except where residence is performed in the vicinity.

In certain districts a homesteader in good standing may pre-empt a quarter section along side his homestead. Price \$3.00 per acre. Entry—Six months residence in each of three years after earning homestead patent; also 90 acres extra cultivation. Pre-emption patent may be obtained as soon as homestead patent on certain conditions.

A settler who has exhausted his homestead right may make a purchased homestead in certain districts. Price \$3.00 per acre. 1 unit—Must reside six months in each of three years, cultivate 30 acres and erect a house worth \$500. The area of cultivation is subject to reduction in case of rough, scrubby or stony land. Live stock may be substituted for cultivation under certain conditions.

W. W. CORY, C.M.G., Deputy of the Minister of the Interior
N. B.—Quintennial publication of this advertisement will not be paid for—C.M.G.

SO' VENIR DE FAMILLE

Important Registre Familial

Prix : l'exemplaire, 10c.
Le cent : \$8.00

S'adresser à l'auteur
Rev. E. P. Chouinard
St-Paul de la Croix
Comté Temiscouata P. Q.
n. 5-6 m

RESTAURANT

Salle à Dîner
Repas à Toute Heure
Cuisine de Première Classe
Service de Premier Ordre
Pâtisseries de toutes sortes à livrer sur commande

UNE VISITE EST SOLLICITEE CHEZ
JOHN E. AUBEE
Rue Victoria,
EDMUNDSTON, N. B.

POUR VOS IMPRESSIONS COMMERCIALES

Adressez-vous a l'imprimerie **"LE MADAWASKA"**

Travail Rapide et Soigné.

DEMANDEZ NOS PRIX

Abonnez-vous au **"MADAWASKA"**